



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	01/02/2022
date de convocation :	25/01/2022

n° de délibération :	DE2022 - 03
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	9
suffrages exprimés :	9 (pour-6, contre-3)
abstention :	1

objet de la délibération :
<b>Forêt sectionale des Crottes : travaux ONF 2022</b>

Le premier février deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		excusée, pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire en 2022 de programmer des travaux en forêt sectionale des Crottes. Le montant estimatif du programme 2022 présenté par l'Office National des Forêt - Agence de Lozère est de 5 480 € HT. Il s'agit des opérations suivantes : travaux sylvicoles (fourniture de plants de mélèze d'Europe, régénération par plantation, protection contre le gibier).

Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,

APPROUVE ce programme dans son intégralité, sous réserve d'obtenir la subvention du Département ;

INSCRIT la somme correspondante au budget 2022, soit 5 480 € HT ;

SOLLICITE le Conseil Départemental de la Lozère pour l'octroi d'une aide au taux maximum possible (dans la limite de 50%) sur les natures de travaux éligibles, au titre des mesures d'aide en faveur des forêts des collectivités ;

DEMANDE à l'Office National des Forêts de proposer son devis pour l'assistance technique à donneur d'ordre, la maîtrise d'œuvre ou la réalisation des travaux ;

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à leur exécution.

Pour copie conforme,  
Le Maire